

Amundi Bloomberg Equal-weight Commodity ex-Agriculture UCITS ETF Acc

REPORTING

Communication
Publicitaire

31/03/2024

MATIÈRES PREMIÈRES

Données clés (Source : Amundi)

Valeur Liquidative (VL) : **21,81 (EUR)**
Date de VL et d'actif géré : **28/03/2024**
Actif géré : **1 547,22 (millions EUR)**
Code ISIN : **LU1829218749**
Type de Réplication : **Synthétique**
Indice de référence :
**100% BLOOMBERG ENERGY AND METALS
EQUAL WEIGHTED TOTAL RETURN**
Eligibilité : **Compte-titres, Assurance-vie**
Date de la première VL : **25/01/2006**
VL de lancement : **(EUR)**

Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du Fonds est de suivre à la fois l'évolution à la hausse et à la baisse de l'Indice Bloomberg Energy & Metals Equal Weighted Total Return (l'« Indice de référence ») libellé en dollars américains, représentatif du marché des matières premières et plus particulièrement de l'énergie, des métaux de base et des métaux précieux. L'Indice de référence suit l'évolution des prix d'un panier équilibré de 12 contrats à terme sur des matières premières énergétiques et métalliques (de base et précieuses).

Les ETF Amundi sont des fonds d'investissement cotés en bourse qui procurent une exposition fidèle et bon marché à un indice de référence.

Indicateur de risque (Source : Fund Admin)



Risque le plus faible

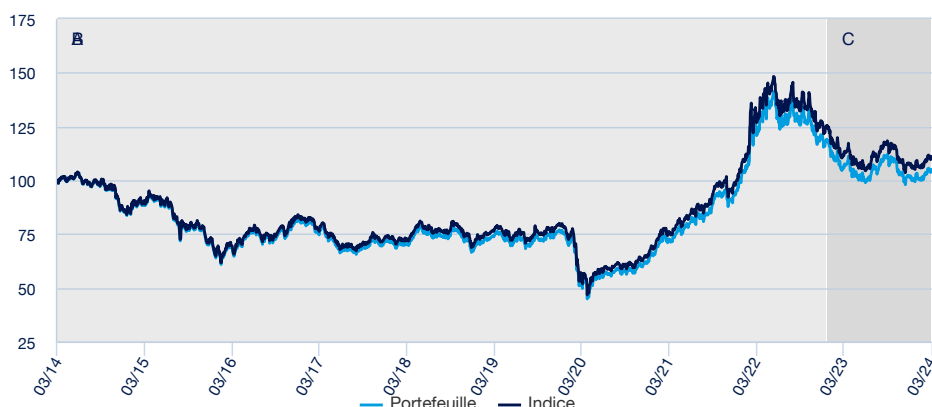
Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous gardez le produit pendant 5 ans. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

« Les valeurs liquidatives techniques peuvent être calculées et publiées tout jour civil (à l'exception des samedis et des dimanches) qui ne soit ni un jour ouvré ni un jour de transaction. Ces valeurs liquidatives techniques n'ont qu'une valeur indicative et ne serviront pas de base pour l'achat, la conversion, le rachat et/ou le transfert d'actions. »

Performances (Source : Fund Admin) - Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

Evolution de la performance (VL) * (Source : Fund Admin)



A : Until 21/02/2019, the performance of the Fund indicated corresponds to that of the funds Lyxor Commodities Thomson Reuters/CoreCommodity CRB TR UCITS ETF (the Absorbed fund). The latter was absorbed by the Fund on 21/02/2019.

B : Until 19/01/2023, the Fund's Benchmark Index name was Thomson Reuters/CoreCommodity CRB Total Return Index.

C : Since the beginning of this period, the reference indicator of the Sub-Fund is Bloomberg Energy & Metals Equal Weighted Total Return Index.

Performances glissantes * (Source : Fund Admin)

	Depuis le 29/12/2023	1 mois 29/02/2024	3 mois 29/12/2023	1 an 31/03/2023	3 ans 31/03/2021	5 ans 29/03/2019	10 ans 31/03/2014
Portefeuille	3,67%	3,11%	3,67%	-2,01%	46,33%	41,86%	5,51%
Indice	3,74%	3,13%	3,74%	-1,73%	47,85%	44,95%	11,60%
Ecart	-0,08%	-0,02%	-0,08%	-0,28%	-1,51%	-3,10%	-6,09%

Performances calendaires * (Source : Fund Admin)

	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Portefeuille	-15,84%	29,44%	48,59%	-17,30%	13,12%	-6,74%	-11,32%	12,08%	-15,22%	-7,16%
Indice	-15,59%	29,98%	49,07%	-16,82%	13,81%	-6,15%	-10,70%	12,85%	-14,56%	-6,50%
Ecart	-0,25%	-0,55%	-0,48%	-0,48%	-0,69%	-0,59%	-0,62%	-0,77%	-0,66%	-0,65%

* Source : Amundi. Les performances ci-dessus couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile. Les performances passées ne préjugent en rien des résultats actuels et futurs et ne sont pas garanties des rendements à venir. Les gains ou pertes éventuels ne prennent pas en compte les frais, commissions et redevances éventuels supportés par l'investisseur lors de l'émission et du rachat des parts (ex : taxes, frais de courtage ou autres commissions prélevés par l'intermédiaire financier...). Si les performances sont calculées dans une devise autre que l'euro, les gains ou les pertes éventuellement générés peuvent de ce fait être impactés par les fluctuations des taux de change (à la hausse comme à la baisse). L'écart correspond à la différence de performance du portefeuille et de l'indice.

MATIÈRES PREMIÈRES ■

Données de l'indice (Source : Amundi)

Description de l'indice

L'indice est représentatif du marché des matières premières et plus spécifiquement des marchés de l'énergie, des métaux de base et des métaux précieux, à l'exclusion des produits agricoles. Il suit l'évolution des prix d'un panier équilibré de 12 contrats à terme sur des matières premières énergétiques et métalliques (de base et précieuses).

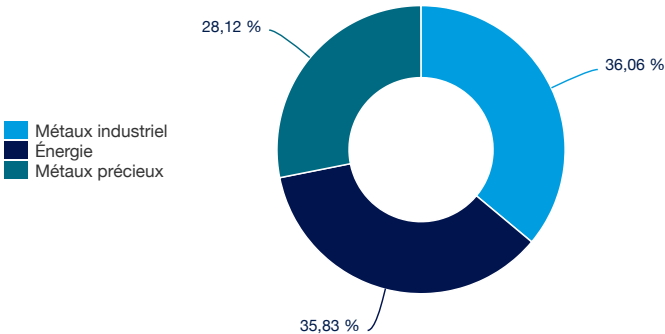
Caractéristiques (Source : Amundi)

Classe d'actif : **Matières premières**
Exposition : **International**
Devise de référence de l'indice : **USD**
Nombre de valeurs : **12**

Matières premières (Source : Amundi)

Cuivre	9,18%
Nickel	9,18%
Aluminium	9,12%
Zinc	8,57%
Brut	9,83%
Pétrole Brent	9,69%
Gasoil	8,87%
Gaz naturel	7,44%
Or	9,68%
Argent	9,53%
Platine	6,63%
Palladium	2,28%

Allocation sectorielle (Source : Amundi)



MATIÈRES PREMIÈRES ■

Caractéristiques principales de la part (Source : Amundi)

Forme juridique	SICAV de droit Luxembourgeois
Norme européenne	OPCVM
Société de gestion	Amundi Luxembourg SA
Valorisateur	SOCIETE GENERALE LUXEMBOURG
Dépositaire	SOCIETE GENERALE LUXEMBOURG
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSECOOPERS LUXEMBOURG
Date de création de la classe	21/02/2019
Date de la première VL	25/01/2006
Devise de référence de la classe	EUR
Classification AMF	Non applicable
Affectation des sommes distribuables	Capitalisation
Code ISIN	LU1829218749
Minimum de souscription marché secondaire	1 Part(s)
Périodicité de calcul de la VL	Quotidienne
Frais courants	0,30% (Estimés) - 27/07/2023
Durée minimum d'investissement recommandée	5 ans
Enveloppe fiscale	-
Clôture fiscale	Septembre
Teneur marché principal	SOCIETE GENERALE / LANG & SCHWARZ

Données de cotation de l'ETF (source : Amundi)

Place de cotation	Horaires de cotation	Devise	Mnémo	Ticker Bloomberg	iNAV Bloomberg	RIC Reuters	iNAV Reuters
Six Swiss Exchange	-	CHF	CRBCHF	CRBCHF SW	CBCOMMCH	CRBCHF.S	CBCOMMCHFINAV=SOLA
Borsa Italiana	9:00 - 17:30	EUR	CRB	CRB IM	CRBEURIV	CRB.MI	CRBEURIV
Deutsche Börse	9:00 - 17:30	EUR	CRB	LYTR GY	CRBEURIV	LYTR.DE	CRBEURIV
Nyse Euronext Paris	9:00 - 17:30	EUR	CRB	CRB FP	CRBEURIV	CRB.PA	CRBEURIV
Six Swiss Exchange	9:00 - 17:30	USD	CRB	CRB SW	CRBUSDIV	CRB.S	CRBUSDIV
London Stock Exchange	9:00 - 17:30	GBP	CRB	CRBL LN	CRBLIV	CRBL.L	CRBLIV
London Stock Exchange	9:00 - 17:30	USD	CRB	CRBU LN	CRBUSDIV	CRBU.L	CRBUSDIV

Contact

Contact ETF vente

PAYS	N° de téléphone	E-mail	Site
Royaume-Uni	+44 (0)800-70 6956	info@lyxoretf.co.uk	www.lyxoretf.uk
Pays-Bas	+44 (0)800-70 6956	info@lyxoretf.co.uk	www.lyxoretf.nl
Autriche	+49 (0)69 717 4444	info@lyxoretf.at	www.lyxoretf.at
Allemagne	+49 (0)69 717 4444	info@lyxoretf.de	www.lyxoretf.de
Belgique	+ (0)800 - 10 880	info@lyxoretf.be	www.lyxoretf.be
Suisse	+41 (0)58 272 33 44	info@lyxoretf.ch	www.lyxoretf.ch
Danemark	+44 (0)800-707 6956	info@lyxoretf.dk	www.lyxoretf.dk
Finlande	+44 (0)800-707 6956	info@lyxoretf.fi	www.lyxoretf.fi
Espagne	+900 900 009	info@lyxoretf.es	www.lyxoretf.es
Singapour & Hong-Kong & Japon	+65 6423 2638	info@lyxoretf.com.sg	www.lyxoretf.com.sg
Italie	+800 92 93 00	info@lyxoretf.it	www.lyxoretf.it
Norvège	+44 (0)800-707 6956	info@lyxoretf.no	www.lyxoretf.no
Suède	+44 (0)800-707 6956	info@lyxoretf.se	www.lyxoretf.se
France	+(0) 33 01 42 13 96 97	info@lyxoretf.fr	www.lyxoretf.fr

Contact ETF Courtiers

BNP Paribas	+33 (0)1 40 14 60 01
Kepler Cheuvreux	+33 (0)1 53 65 35 25

Contact Lyxor

Amundi ETF
91-93 bd Pasteur
CS 21564
75 730 Paris Cedex 15 - France
Hotline : +33 (0)1 76 32 47 74
info@amundietf.com

MATIÈRES PREMIÈRES ■

Fournisseurs d'indices

BLOOMBERG® est une marque commerciale et une marque de service de BLOOMBERG Finance L.P. BLOOMBERG Finance L.P. et de ses sociétés affiliées (collectivement, « BLOOMBERG »), y compris BLOOMBERG Index Services Limited, l'administrateur de l'Indice (« BISL »), ou les concédants de licence de BLOOMBERG détiennent tous les droits de propriété de l'Indice.

Bloomberg n'est ni l'émetteur ni le producteur du Compartiment et n'a aucune responsabilité, obligation ou devoir envers les investisseurs du Compartiment. L'Indice est autorisé à être utilisé par la Société de Gestion en tant qu'Émetteur du Compartiment. Le seul lien entre Bloomberg et l'Émetteur du Compartiment en ce qui concerne l'Indice est l'octroi d'une licence au Compartiment, qui est défini, composé et calculé par BISL, ou tout successeur de ce dernier, indépendamment de l'Émetteur du Compartiment ou des détenteurs du Compartiment.

Les investisseurs acquièrent le Compartiment auprès de la Société de Gestion et n'acquièrent aucune participation dans l'Indice et n'établissent aucun lien de quelque nature que ce soit avec Bloomberg lors d'un investissement dans le Compartiment. Le Compartiment n'est pas commandité, endossé, vendu ou promu par Bloomberg. Bloomberg s'abstient de toute déclaration et ne donne aucune garantie, expresse ou tacite, quant à l'opportunité d'investir dans le Compartiment ou l'opportunité d'investir dans des valeurs mobilières en général ou la capacité du Compartiment à reproduire la performance du marché correspondante ou relative. Bloomberg n'a pas émis d'avis sur la légalité ou le caractère adéquat du Compartiment à une personne physique ou morale. Bloomberg ne peut être tenu pour responsable de, et n'a pas participé à, la fixation de la date d'émission, des prix ou des quantités d'actions à émettre du Compartiment. Bloomberg n'est pas tenu de prendre en considération les besoins de l'Émetteur du Compartiment ou des détenteurs du Compartiment ou de toute autre tierce partie aux fins d'élaborer, de composer ou de calculer l'Indice. Bloomberg n'a aucune obligation ni responsabilité quant à l'administration, la commercialisation ou la négociation du Compartiment. L'accord de licence conclu entre Bloomberg et la Société de Gestion est uniquement destiné au bénéfice de Bloomberg et de la Société de Gestion et non au bénéfice des détenteurs du Compartiment, des investisseurs ou d'autres tierces parties.

BLOOMBERG NE PEUT ÊTRE TENUE POUR RESPONSABLE ENVERS L'ÉMETTEUR, LES INVESTISSEURS OU D'AUTRES TIERS DE LA QUALITÉ, DE L'EXACTITUDE ET/OU DE L'EXHAUSTIVITÉ DE L'INDICE OU DES DONNÉES QUI Y SONT INCLUSES OU DES INTERRUPTIONS DANS LA LIVRAISON DE L'INDICE. BLOOMBERG NE DONNE AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU TACITE, À L'ÉMETTEUR, AUX INVESTISSEURS OU À UNE QUELCONQUE AUTRE PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE, QUANT AUX RÉSULTATS QU'ILS RETIRERONT DE L'UTILISATION DE L'INDICE OU DE QUELCONQUES DONNÉES INCORPORÉES DANS CELUI-CI. BLOOMBERG NE DONNE AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU TACITE, ET DÉCLINE EXPRESSÉMENT TOUTE GARANTIE QUANT À LA QUALITÉ MARCHANDE OU L'ADÉQUATION À UN USAGE DONNÉ OU UNE FINALITÉ PARTICULIÈRE DE L'INDICE OU DE QUELCONQUES DONNÉES INCORPORÉES DANS CELUI-CI. BLOOMBERG SE RÉSERVE LE DROIT DE MODIFIER LES MÉTHODES DE CALCUL OU DE PUBLICATION, OU DE CESSER LE CALCUL OU LA PUBLICATION DE L'INDICE, ET BLOOMBERG NE SAURAIT ÊTRE TENUE POUR RESPONSABLE DE TOUT CALCUL INCORRECT OU DE TOUTE PUBLICATION INCORRECTE, RETARDÉE OU INTERROMPUE CONCERNANT L'INDICE. BLOOMBERG NE SAURAIT ÊTRE TENUE POUR RESPONSABLE DE TOUT DOMMAGE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUT DOMMAGE PARTICULIER, INDIRECT OU CONSÉCUTIF, OU TOUTE PERTE DE BÉNÉFICE, MÊME SI ELLE A ÉTÉ INFORMÉE DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES, RÉSULTANT DE L'UTILISATION DE L'INDICE OU DE TOUTE DONNÉE Y FIGURANT OU CONCERNANT LE COMPARTIMENT.

Avertissement

Le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire.

Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit.

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Amundi Bloomberg Equal-weight Commodity ex-Agriculture est une SICAV de droit luxembourgeois inscrite sur la liste officielle des organismes de placement collectifs soumis à la surveillance de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) au titre de la Partie I de la loi du 17 décembre 2010, conformément aux dispositions de la Directive UCITS (2009/65/EC).

Le produit est un compartiment de Amundi Bloomberg Equal-weight Commodity ex-Agriculture qui a obtenu l'agrément de la CSSF et a fait l'objet d'une notification auprès de l'Autorité des Marchés Financiers en vu de sa commercialisation sur le territoire français.

Amundi Asset Management (« Amundi AM ») recommande aux investisseurs de lire attentivement la rubrique « Profil de risque » du prospectus et la rubrique « Profil de risque et de rendement » du Document d'information clé pour l'investisseur du produit (DICI).

Le DICI en langue française, ainsi que le prospectus en langue anglaise, peuvent être obtenus gratuitement sur info@amundi-etf.com

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que le prospectus n'est disponible qu'en version anglaise.

Le produit fait l'objet de contrats d'animation qui visent à assurer la liquidité du produit sur Euronext Paris, dans des conditions normales de marché et de fonctionnement informatique. Les parts ou actions de l'OPCVM coté (« UCITS ETF ») acquises sur le marché secondaire ne peuvent généralement pas être directement revendues à l'OPCVM coté. Les investisseurs doivent acheter et vendre les parts/actions sur un marché secondaire avec l'assistance d'un intermédiaire (par exemple un courtier) et peuvent ainsi supporter des frais. En outre, il est possible que les investisseurs paient davantage que la valeur nette d'inventaire actuelle lorsqu'ils achètent des parts /actions et reçoivent moins que la valeur nette d'inventaire actuelle à la revente. La composition actualisée du portefeuille d'investissement du produit est mentionnée sur le site www.amundi-etf.com.

En outre la valeur liquidative indicative figure sur les pages Reuters et Bloomberg du produit et peut également être mentionnée sur les sites internet des places de cotation du produit. Il n'y a aucune garantie que l'objectif du fonds soit atteint. Le fonds peut ne pas toujours être en mesure de répliquer parfaitement la performance de l'indice. Le produit présente un risque de perte en capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement. L'indice mentionné dans le présent document (l'« Indice ») n'est ni parrainé, ni approuvé, ni vendu par Amundi Asset Management (« Amundi AM »). Amundi AM n'assumera aucune responsabilité à ce titre. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Amundi AM n'assume aucune responsabilité à cet égard.

Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

LE PRESENT DOCUMENT NE CONSTITUE PAS UNE OFFRE DE VENTE DE TITRES AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE. LE PRODUIT QUI Y EST DECRIT NE SERA PAS ENREGISTRE ENVERTU DU U.S. SECURITIES ACT DE 1933, TEL QUELLE MODIFIE (LE « U.S. SECURITIES ACT ») ET NE PEUT ETRE NI OFFERT, NI CEDE AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE, SANS AVOIR ETEPREALABLEMENT ENREGISTRE OU EXEMPTÉ D'ENREGISTREMENT EN VERTU DU U.S. SECURITIES ACT.

Ce document est destiné à être remis exclusivement aux investisseurs institutionnels, professionnels, qualifiés ou sophistiqués et aux distributeurs. Ne doit pas être remis au grand public, à la clientèle privée et aux particuliers au sens de toute juridiction, ni aux « US Persons ». Les investisseurs visés sont, en ce qui concerne l'Union Européenne, les investisseurs « Professionnels » au sens de la Directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 « MIF » ou, le cas échéant au sens de chaque réglementation locale et, dans la mesure où l'offre en Suisse est concernée, les « investisseurs qualifiés » au sens des dispositions de la Loi fédérale sur les placements collectifs (LPCC), de l'Ordonnance sur les placements collectifs du 22 Novembre 2006 (OPCC) et de la Circulaire FINMA 08/8 au sens de la législation sur les placements collectifs du 20 Novembre 2008. Ce document ne doit en aucun cas être remis dans l'Union Européenne à des investisseurs non « Professionnels » au sens de la MIF ou au sens de chaque réglementation locale, ou en Suisse à des investisseurs qui ne répondent pas à la définition d'« investisseurs qualifiés » au sens de la législation et de la réglementation applicable.